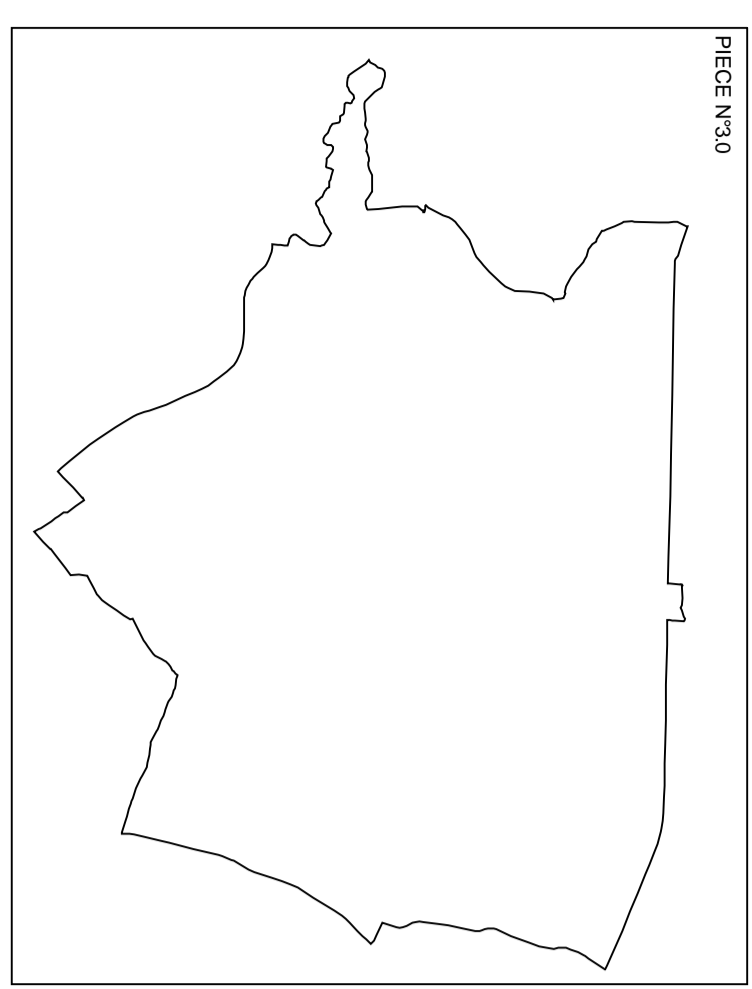


PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de: **TRIAC-LAUTRAIT**

CHARENTE



PIECE N°3.0  
ZONAGE : PLAN

Echelle: 1/5000

95 rue du Palais Gallien  
33000 Bordeaux

PIU ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 307/M 2015

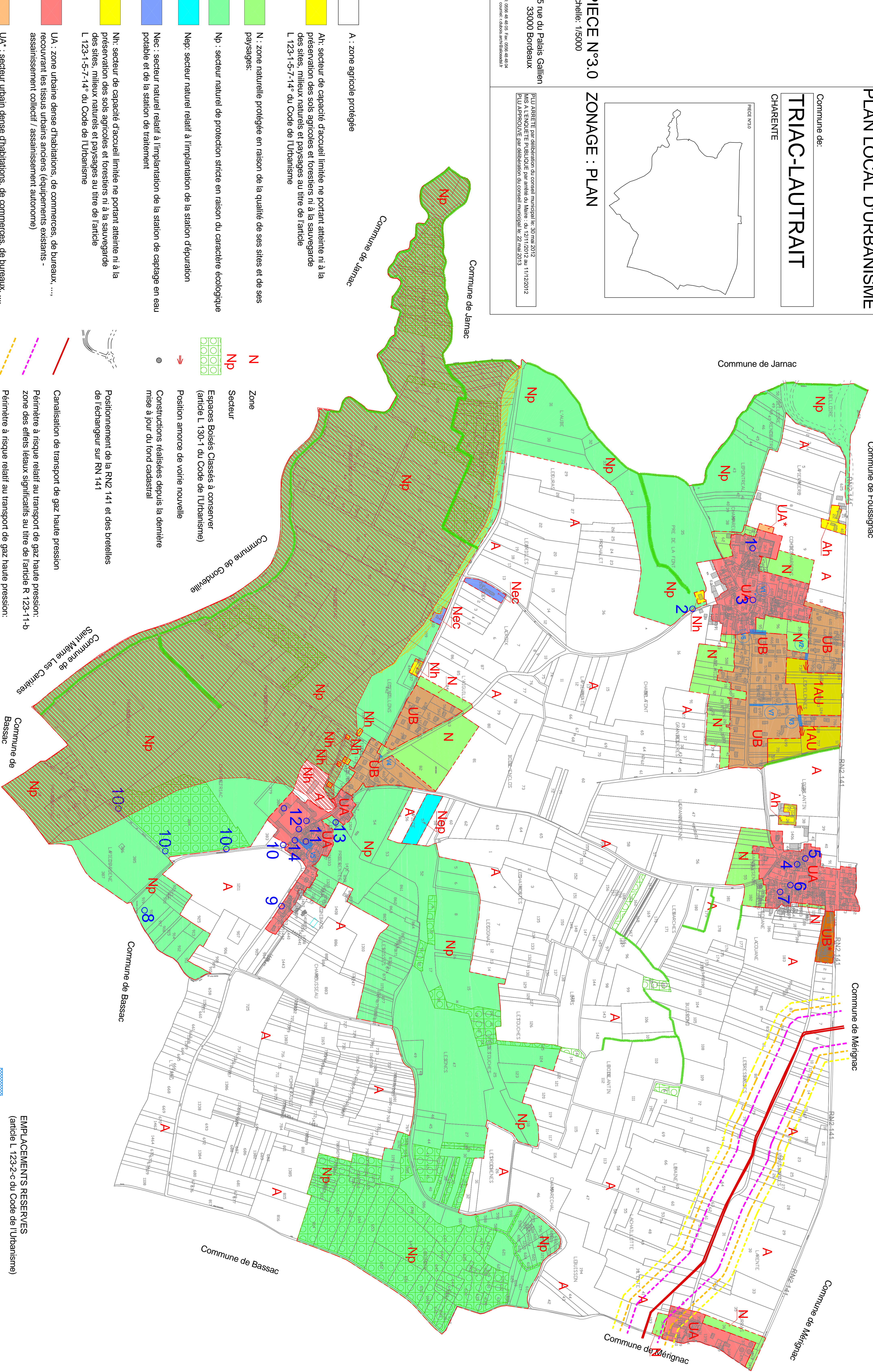
MIS A L'ÉCHELLE PUBLIQUE par arrêté du Maire, du 12/11/2012 au 11/12/2012

PLU APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22/M 2013

14 0066 44 60 Fax: 0534 44 6144

0534 44 6144

0534 44 6144



A: zone agricole protégée

Ah: secteur de capacité d'accueil limitée ne portant atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages au titre de l'article L 123-1-5-7-14\* du Code de l'Urbanisme

N: zone naturelle protégée en raison de la qualité de ses sites et de ses paysages

Np: secteur naturel de protection stricte en raison du caractère écologique

Nep: secteur naturel relatif à l'implantation de la station d'épuration

Nec: secteur naturel relatif à l'implantation de la station de captage en eau potable et de la station de traitement

Nh: secteur de capacité d'accueil limitée ne portant atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages au titre de l'article L 123-1-5-7-14\* du Code de l'Urbanisme

UA: zone urbaine dense d'habitations, de commerces, de bureaux, ... recouvrant les tissus urbains anciens (équipements existants - assainissement collectif / assainissement autonome)

UA\*: secteur urbain dense d'habitations, de commerces, de bureaux, ... recouvrant les tissus urbains anciens et relatif uniquement à l'implantation de logements locatifs pour étudiants liés à la MFR (équipements existants - assainissement collectif)

UB: zone urbaine moins dense d'habitations, de commerces, de bureaux, ... recouvrant les tissus urbains périphériques des centres anciens (équipements existants - assainissement collectif)

UB\*: secteur urbain moins dense d'habitations, de commerces, de bureaux, ... recouvrant les tissus urbains périphériques des centres anciens et relatif à une règle différente en terme de hauteur (équipements existants - assainissement collectif)

1AU: zone d'urbanisation future à court terme (opération d'ensemble - équipements existants en périphérie)

- Zone
- Secteur
- Espaces Boisés Classés à conserver (article L 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Position amorce de voirie nouvelle
- Constructions réalisées depuis la dernière mise à jour du fond cadastral
- Positionnement de la RN2 141 et des bretelles de l'échangeur sur RN 141
- Canalisation de transport de gaz haute pression
- Périmètre à risque relatif au transport de gaz haute pression: zone des effets locaux significatifs au titre de l'article R 123-11-b
- Périmètre à risque relatif au transport de gaz haute pression: zone des premiers effets locaux au titre de l'article R 123-11-b
- Périmètre à risque relatif au transport de gaz haute pression: zone des effets inversibles au titre de l'article R 123-11-b
- Tanne rouge foncé de la zone inondable du PPRI de la Charente au titre de l'article R 123-11-b
- Tanne rouge clair de la zone inondable du MNT au titre de l'article R 123-11-b

- ELEMENTS NATURELS REMARQUABLES IDENTIFIES**  
(article L 123.1.5.7 du Code de l'Urbanisme)
- ELEMENTS BATIS REMARQUABLES IDENTIFIES**  
(article L 123.1.5.7 du Code de l'Urbanisme)
- 1 - Puit
  - 2 - Bassin d'eau
  - 3 - Mur et bas en pierre
  - 4 - Puit
  - 5 - Portique d'entrée
  - 6 - Pompe à eau
  - 7 - Puit
  - 8 - Site historique
  - 9 - Banc en pierre
  - 10 - Mur en pierre
  - 11 - Fronton-Clocher église
  - 12 - Château Trac demeure + tourelles d'entrée
  - 13 - Bassin d'eau
  - 14 - Bâti

- EMPLACEMENTS RESERVES**  
(article L 123-2-c du Code de l'Urbanisme)
- Empise de l'emplACEMENT réservé
- Numero de l'opération

Numero	Designation	Bénéficiaire
V1	aménagement du carrefour entre la rue de l'Abbaye et la rue de la Mairie	commune
V2	réalisation d'une voie d'accès à la zone à urbaniser des Valermes (largeur = 8 mètres de plate-forme)	commune
V3	réalisation d'une liaison viable entre les zones à urbaniser des Valermes (largeur - abm de plate-forme)	commune
V4	aménagement du carrefour entre la rue de la Pyramide de Cordé et la rue de la croix Maltra	conseil général
V5	aménagement d'une liaison douce derrière l'église de Trac	commune
V6	réalisation d'une voie d'accès à la zone naturelle des équipements de plein-air	commune
V7	réalisation d'une liaison piétonne et cyclable de la rue des Valermes vers la zone à urbaniser (largeur = 3 mètres)	commune